

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Les banques à charte ne font pas de prêts au gouvernement du Canada. Elles achètent et vendent les valeurs mobilières du gouvernement du Canada; leurs portefeuilles de telles valeurs sont publiés chaque mois dans la *Gazette du Canada*.

2. En vertu de l'article 18(1) de la loi sur la Banque du Canada, cette dernière peut consentir des prêts au gouvernement du Canada, mais en pratique elle ne l'a fait que très rarement. Le gros de l'actif de la Banque est composé de valeurs mobilières du gouvernement du Canada; son portefeuille de telles valeurs est publié chaque semaine et chaque mois dans la *Gazette du Canada* et dans les publications de la Banque même.

LE SATELLITE CANADIEN DE COMMUNICATIONS

Question n° 814—M. Macquarrie:

1. Quand prévoit-on que le satellite canadien de communications sera prêt à être lancé?

2. A combien estime-t-on maintenant le coût total de la fabrication et du lancement du satellite?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): 1. La Télésat Canada informe le ministre que des renseignements plus précis sur la date de lancement du satellite de télécommunications canadien ne seront disponibles qu'après que les travaux, donnés à contrat, de l'étape de définition du projet auront été terminés. Dans l'intervalle, on a donné à entendre au ministre que la Télésat Canada s'attend à ce que le premier satellite soit lancé en 1972.

2. Comme il est mentionné dans la réponse à la première partie de la présente question, des renseignements précis sur les coûts ne seront pas disponibles avant plusieurs mois.

LE RAJUSTEMENT DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Question n° 831—M. Robinson:

Le gouvernement fédéral va-t-il songer à annuler le maximum de 2 p. 100 du rajustement de vie chère des prestations de retraite, pour le remplacer par une clause d'échelle mobile directement proportionnelle à la variation de l'indice des prix à la consommation?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme dans le cas des autres décisions touchant la politique du ministère et ayant trait au rajustement des prestations de retraite, ces questions seront étudiées et les résultats en seront annoncés de la façon habituelle.

SASKATOON—LES HABITATIONS À LOYER MODIQUE

Question n° 839—M. Gleave:

Quels montants doivent contribuer a) le gouvernement fédéral, b) le gouvernement provincial

[M. Mather.]

et c) la ville de Saskatoon à la construction des 50 habitations à loyer modique qui sont érigées en deux endroits de cette ville?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Les montants à affecter à la construction de 50 habitations à loyer modique qui seront érigées en deux endroits de la ville de Saskatoon sont répartis comme suit: a) le gouvernement fédéral, \$402,825.00; b) la province de la Saskatchewan, \$107,420.00; c) la ville de Saskatoon, \$26,855.00.

SASKATOON—LES HABITATIONS DESTINÉES AUX HABITANTS DE DESCENDANCE INDIENNE ET MÉTISSE

Question n° 840—M. Gleave:

Quels montants doivent contribuer a) le gouvernement fédéral et b) la ville de Saskatoon à l'achat des 11 habitations unifamiliales qui seront mises à la disposition des habitants de cette ville qui sont de descendance indienne et métisse?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): Les montants que doivent contribuer le gouvernement et la ville de Saskatoon à l'achat des 11 habitations unifamiliales qui seront mises à la disposition des habitants de cette ville qui sont de descendance indienne et métisse sont les suivants: a) le gouvernement fédéral, \$91,500.00; b) la ville de Saskatoon, aucun. Les autres 25 p. 100 seront contribués par la province de la Saskatchewan.

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Question n° 861—M. Robinson:

1. Dans son étude des changements à apporter au régime fiscal, le gouvernement fédéral envisagera-t-il l'adoption de la «taxe sur la valeur ajoutée»?

2. Si cette «taxe sur la valeur ajoutée» est adoptée, sera-t-elle appliquée à tous les niveaux de la production (fabricant, grossiste, détaillant, etc.)?

3. Quels seraient les avantages d'une telle taxe pour le Canada?

4. A combien estime-t-on les revenus qui proviendraient d'une telle taxe?

5. Cette «taxe sur la valeur ajoutée» permettrait-elle d'éviter d'autres taxes directes ou indirectes et, dans l'affirmative, quelles seraient-elles et à combien s'élèverait la perte financière occasionnée à l'égard des autres sources de taxation?

6. Combien de pays emploient ce régime et avec quel succès ou insuccès?

7. Ce régime s'appliquerait-il aux services aussi bien qu'aux produits et, dans l'affirmative, quels seraient les services touchés?

8. Une telle taxe modifierait-elle de quelque façon le revenu fiscal possible des provinces?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):

1. Le gouvernement étudie divers aspects des régimes fiscaux de pays étrangers afin de profiter de leur expérience, mais la prise en considération de toute nouvelle taxe relève de la politique gouvernementale qui doit être annoncée en temps opportun.